



Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le 23/06/2021

ID : 063-200071199-20210621-CCPL_2021_89-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : **14 juin 2021**
Date d'affichage : **14 juin 2021**

SEANCE DU 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un du mois de juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au complexe sportif d'Aigueperse.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Catherine CUZIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-89 : **RESSOURCES HUMAINES - POSTE TEMPORAIRES POUR LES STRUCTURES
ENFANCE-JEUNESSE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2021/2022**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

La délibération 2020-131 du 08 décembre 2020 prévoit de faciliter l'accès des ALSHs aux enfants porteurs d'un handicap et de charger le Président d'étudier les conditions d'accès. Il convient d'anticiper les besoins pour la rentrée scolaire jusqu'au 31 décembre 2021 en créant un nouveau poste en renfort par sécurité des postes contractuels en accroissement temporaire d'activité déjà existants.

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le 23/06/2021

ID : 063-200071199-20210621-CCPL_2021_89-DE

ATA	Adjoint d'animation	35/35 ^{ème}	Du 1 ^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021	Animateur / Auxiliaire de vie scolaire
-----	---------------------	----------------------	--	---

L'ouverture du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est prévue pour le 1^{er} septembre 2021 à Randan.
Il convient de créer un ATA à compter du 1^{er} pour le ménage :

ATA	Adjoint technique	2,42/35 ^{ème}	Du 1 ^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021	Agent d'entretien
-----	-------------------	------------------------	--	-------------------

Ces postes étant temporaires, ils sont exclus du RIFSEEP.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de créer les contrats temporaires pour accroissement temporaire d'activité précédemment listés,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 23/06/2021

Le président,

Le président,

Claude RAYNAUD

